REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_07-DE

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 05 novembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 octobre 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 **Nombre de votants : 19**

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO - Yann BEAUSON – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Lucie MALABEUF

Absents - Procurations : Karen BRETONNET, Karine RICHARD et Medhi CALON ayant donné respectivement pouvoir à Manuella DRUGEON, Morgane RETHO et Frédéric FALLOUR.

Secrétaire de séance : Yann BEAUSON

****

2026_11_7 FINANCES - AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA MAM

Morgane RETHO, Maire, expose au conseil municipal :

VU le Code la Commande Publique,

VU l'article L 2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2024_07_02 en date du 11 juillet 2024, validant la phase APS ;

VU la délibération N°2024_11_08 en date du 21 novembre 2024, validant la phase APD ;

VU la délibération N°2026_01_03 en date du 15 janvier 2026 relative à l'attribution du marché de construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ;

VU la délibération N°2026_03_14 en date du 05 mars 2026 relative à l'attribution des lots 5 « Ouvrages Terre » et 9 « Peinture » dans le cadre du marché de construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure des avenants aux marchés de travaux afin d'adapter les prestations initialement prévues aux besoins identifiés en cours d'opération, notamment pour améliorer l'adaptation du bâtiment aux évolutions climatiques et aux épisodes de fortes chaleurs ;

Madame le Maire propose de conclure les avenants suivants :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_07-DE

Lot 1 « VRD – Gros oeuvre » attribué à MAM Constructions

Marché initial HT (hors révisions)	94 001.25 €
Marché initial HT options comprises	94 492.50 €
Avenant N°1 HT	- 1007.41 €

(Moins-value : plancher béton sur vide sanitaire - Plus-value : clôture de chantier)

Nouveau montant marché HT	93 485.09 €
Montant TVA	18 697.02 €
Nouveau montant marché TTC	112 182.11 €

Lot 2 « Charpente et murs bois paille » attribué à ECHOPAILLE

Marché initial HT (hors révisions)	150 485.72 €
Marché initial HT options comprises	154 438.59 €
Avenant N°1 HT	+ 1 646.32 €

(Travaux supplémentaires pour allège périphérique en bois et protection des murs du local technique)

Nouveau montant marché HT	156 084.91 €
Montant TVA	31 216.98 €
Nouveau montant marché TTC	187 301.89 €

Lot 3 « Couverture » attribué à ASTEEL

Marché initial HT (hors révisions)	22 066.20 €
Avenant N°1 HT	+ 1 340.00 €

(Travaux supplémentaires couverture local poussette)

Nouveau montant marché HT	23 406.20 €
Montant TVA	4 681.24 €
Nouveau montant marché TTC	28 087.44 €

Lot 4 « Menuiseries extérieures - ferronnerie » attribué à ECHOPAILLE

Marché initial HT (hors révisions)	44 936.84 €
Marché initial HT options comprises	47 962.69 €
Avenant N°1 HT	+ 7 474,61 €

(Travaux supplémentaires stores extérieurs)

Nouveau montant marché HT	55 437.30 €
Montant TVA	11 087.46 €
Nouveau montant marché TTC	66 524.76 €

Lot 5 « Ouvrages terre » attribué au groupement représenté par M. Johann BERTHET

Marché initial HT (hors révisions)	28 240.00 €
Avenant N°1 HT	- 2 981.50 €

(Modification finition local technique et pièce de vie)

Nouveau montant marché HT	25 258.50 €
Montant TVA	Non assujetti à la TVA – Article 293 B du CGI
Nouveau montant marché TTC	25 258.50 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_07-DE

Lot 7 « Menuiseries intérieures – faux plafonds » attribué à la SARL GOUEDARD

Marché initial HT (hors révisions)	26 931.26 €
Avenant N°1 HT	+ 2 173.78 €
(Moins-value : cimaise - Plus-value : habillage bois)	
Nouveau montant marché HT	29 105.04 €
Montant TVA	5 821.01 €
Nouveau montant marché TTC	34 926.05 €

Le montant total du marché de travaux, validé par délibération du 15 janvier 2026, s'élevait à 527 354,33 € HT.

La délibération n° 2026_03_14, relative à l'attribution des lots n° 5 et n° 9, a porté ce montant à 530 387,51 € HT.

Par la présente délibération, le montant total du marché est actualisé en tenant compte des avenants précités et s'établit désormais à 539 193,31 € HT, soit une augmentation de 8 645,80 € HT par rapport au montant précédemment approuvé.

Commentaires :

P. QUIMBRE : Connaît-on le reste à charge financier pour la commune ?

M. RETHO : Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

- Subvention de l'Etat : 211 500 euros
- Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales : 184 000 euros
- Subvention de la Région au titre du dispositif « Bien vivre en Bretagne » : 127 600 euros
- Autofinancement / reste à charge pour la commune : 227 191 euros

P. QUIMBRE : Il convient de souligner que la commune bénéficie de l'accompagnement de plusieurs partenaires dans le cadre de ce projet, permettant de limiter son reste à charge à 227 191 €.
Décision :

A l'unanimité des membres, le Conseil municipal décide de :

- **AUTORISER** le Maire à signer les 6 avenants présentés ci-dessus pour un montant total de 8 645.80 € HT ainsi que les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

M. Yann BEAUSON,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan